

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2024

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA
TRANSITION AGRICOLE - (N° 2403)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 28

présenté par
M. Habert-Dassault

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, après le mot :

« agroécologiques »

insérer les mots :

« et la modernisation technique et technologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'encourager une adoption croissante des méthodes d'agriculture de précision et l'utilisation des technologies telles que les drones, les satellites et les capteurs de terrain dans les exploitations agricoles françaises, il convient d'intégrer dans le fonds proposé cet objectif de modernisation nécessaire, à l'instar du plan France 2030.

Nous avons besoin d'un vrai engagement de l'Etat pour optimiser l'utilisation des ressources financières et techniques, améliorer les rendements tout en réduisant les intrants chimiques et analyser les besoins spécifiques des cultures et des sols de ces nouvelles technologies, actuellement en plein boom.

Tel est l'objet de cet amendement.